



**LE BULLETIN COMMUNAL
D'INFORMATION
DE LA MI-ANNEE 2023**

Chers amis,

L'actualité de ces dernières semaines fait prendre conscience une fois de plus de la qualité de vie dont nous bénéficions dans nos communes rurales. Cependant, forcé de constater que depuis plusieurs années déjà, nos territoires ont perdu beaucoup de services publics, sans parler des déserts médicaux qui s'accroissent. Ajoutons à cela la généralisation des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal voulue par les pouvoirs publics qui va réduire, comme peau de chagrin, les surfaces constructibles. Nous allons assister à une concentration de la population dans les grandes agglomérations.

L'État en collaboration avec les communautés de communes, essaye de remédier au manque de service public en créant des « Maison France Service ». Une a ouvert à Capdenac-Gare. Quant au secteur médical, une maison de santé est prévue à Montbazens pour regrouper plusieurs praticiens. Elle est portée par la commune de Montbazens avec une participation de la communauté de communes du plateau de Montbazens et les travaux vont débiter.

Un autre service public auquel nous sommes très attachés est l'école communale. Nous déployons beaucoup de moyens pour qu'elle soit à la hauteur des écoles qui se trouvent dans des localités plus importantes et les résultats obtenus en témoignent. À cet égard, je tiens à adresser en mon nom et en celui du conseil municipal mes plus vifs remerciements à notre directrice, Madame FAGES. Elle a décidé de nous quitter suite à une belle promotion. Elle vient d'être nommée conseillère pédagogique. Nous lui sommes très reconnaissants pour tout ce travail qu'elle a accompli et les innombrables activités qu'elle a mise en place pour promouvoir auprès des élèves un enseignement d'une très grande qualité. Nous lui souhaitons plein de réussite dans sa nouvelle fonction. Nous souhaitons la bienvenue à sa remplaçante, Madame Manon PEYRAC, et l'assurons de tout mettre en œuvre afin de l'accompagner à mener à bien sa mission.

Je vous souhaite à toutes et à tous un « Bel été ».

Le Maire,
Bernard JONQUIERES

Vote des taxes

Les taux d'imposition n'ont pas été modifiés ni par la commune, ni par la communauté de communes.

Compte Financier Unique 2022

Pour la première année, le compte financier unique remplace le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion établi par le comptable public. Ce document, le CFU, est tenu simultanément par la commune et le comptable public. Il reprend les dépenses et les recettes de la commune sur l'année écoulée.

- Budget Communal : - Résultat de fonctionnement = excédent de 164 131.63€
- Résultat d'investissement = déficit de 94 292.54 €
=> Résultat de l'exercice = Excédent de 69 839.09 €
- Budget Assainissement : - Résultat d'exploitation = excédent de 9 677.85 €
- Résultat d'investissement = Excédent de 22 980.52€
=> Résultat de l'exercice = Excédent de 32 658.37 €
- Budget Régie de transports : - Résultat de fonctionnement = déficit de 10 737.22€
- Résultat d'investissement = excédent de 25 317.87€
=> Résultat de l'exercice = Excédent 14 580.65 €
- Budget Multiservices : - Résultat de fonctionnement = excédent de 14 213.25 €
- Résultat d'investissement = déficit de 12 980.91 €
=> Résultat de l'exercice = excédent de 1 232.34 €

Budget communal 2023

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget 2023 qui s'équilibre ainsi :

BUDGET COMMUNAL

- Dépenses de fonctionnement 314 917.09 €
- Recettes de fonctionnement 314 917.09 €
- Excédent de fonctionnement reporté.....164 131.63 €
- Prélèvement pour section d'investissement..... + 94 292.54 €
- Dépenses d'investissement295 837.48 €
- Déficit d'investissement reporté..... 94 292.54 €
- Recettes d'investissement295 837.48 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'exploitation44 067.85 €
- Résultat d'exploitation reporté.....9 677.85 €
- Recettes d'exploitation44 067.85 €
- Prélèvement pour section d'investissement + 0.00 €
- Dépenses d'investissement53 444.21 €
- Recettes d'investissement53 444.21 €
- Excédent d'investissement reporté.....17 925.69 €

BUDGET REGIE DE TRANSPORTS

- Dépenses d'exploitation8 701.44 €
- Déficit d'exploitation reporté.....16 298.56 €
- Recettes d'exploitation25 000,00 €
- Prélèvement pour section d'investissement..... + 0.00 €
- Dépenses d'investissement25 619.31 €
- Recettes d'investissement 301.44 €
- Excédent d'investissement reporté.....25 317.87 €

BUDGET MULTISERVICES

- Dépenses d'exploitation18 200.00 €
- Déficit d'exploitation reporté..... 10 737.22 €
- Recettes d'exploitation18 200 €
- Prélèvement pour section d'investissement + 0.00€
- Dépenses d'investissement25 480.65 €
- Déficit d'investissement reporté.....0.00 €
- Recettes d'investissement325 480.65€

Secrétariat de Mairie

- **HORAIRES D’OUVERTURE AU PUBLIC :** Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00
- **COORDONNEES MAIRIE :** Téléphone : 05 65 80 42 64 - E-mail : mairielesalbres-aveyron@neuf.fr
- **PERMANENCE DU MAIRE :** Le samedi matin de 10 h 00 à 12 h 00. Les autres jours sur rendez-vous

En dehors de ces horaires, en cas d’urgence, vous pouvez joindre Monsieur le Maire au 06 81 48 92 61

Agence postale communale

- HORAIRES D’OUVERTURE :** Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00
- **COORDONNEES :** Téléphone : 05.65.80.42.66

REGLES DU TRI SELECTIF

SIMPLIFIEZ-VOUS LE TRI EN METTANT DANS LE SAC, BAC OU COLONNE DE TRI SELECTIF (DE COULEUR JAUNE), LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.

MAINTENANT, TRIONS TOUS LES EMBALLAGES !

LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

LES PETITS EMBALLAGES METALLIQUES

LISTE NON EXHAUSTIVE : tous les emballages se trient, quels qu'ils soient !

DÉPOSEZ DANS LE CONTENEUR À VERRE, LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.

DÉPOSEZ VOS DÉCHETS TEXTILES DANS LES CONTENEURS LE RELAIS.

FLAcons, POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE

INFOS

Vous pouvez y déposer les vêtements, chaussures, linge de maison, petite maroquinerie et jouets, dans des sacs fermés.

4 conteneurs sont disponibles et situés :

- à la déchèterie
- à la zone artisanale du Colombier à Montbazens
- à côté de l'atelier municipal à Lamérouille
- à côté du terrain de tennis à Roussennac

RM 392 619 477 - Ne pas jeter sur la voie publique

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLATEAU DE MONTBAZENS

GUIDE du Tri

L'accès à la déchèterie, gratuit, est réservé aux habitants, artisans et commerçants de la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens. Un gardien vous accueillera sur le site aux heures d'ouverture. Il vous guidera et vous conseillera dans votre démarche de tri. L'accès à la déchèterie est limité aux véhicules de moins de 3.5T

HORAIRES D’OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi	14h - 17h
Mardi	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi	14h - 17h
Vendredi	14h - 17h
Samedi	9h - 12h et 14h - 17h

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi	15h - 18h
Mardi	15h - 18h
Mercredi	9h - 12h et 15h - 18h
Jeudi	15h - 18h
Vendredi	15h - 18h
Samedi	9h - 12h et 15h - 18h

Déchèterie du Plateau de Montbazens
Z.A. du Fargal
12220 MONTBAZENS
Tél. : 05 65 80 46 92

Communauté de Communes du Plateau de Montbazens
20, place de l'Eglise
12220 MONTBAZENS
Tél. : 05 65 63 76 07
environnement.ccpm@orange.fr

ECO EMBALLAGES

Les Réunions du Conseil Municipal

Eclairage Public

Depuis quelques semaines, l’éclairage public s’éteint à partir de minuit jusqu’à 6 heures du matin. Seules trois lampes situées route de Talayac fonctionnent différemment. L’éclairage public de la commune est commandé par deux compteurs. Les trois lampes de la route de Talayac sont autonomes Enedis souhaite mettre un terme à ce type de fonctionnement et mettre un compteur pour ces trois lampes. Or il est plus économe de mettre en place des lampes à énergie solaire. Leur prix est plus élevé mais il n’y a pas besoin de compteur pour commander une extinction à minuit et un allumage à 6 heures du matin. Par ailleurs le SIEDA a remis une étude pour changer toutes les ampoules de l’éclairage public, par des ampoules LED. L’Etat vient d’octroyer une subvention pour réaliser ce type d’investissement. Les devis sont en cours.

Adressage

Ce dossier voit enfin le jour. Vos compléments d’adresse vous ont été remis. Les dernières difficultés que nous avons rencontrées sont dues au fait que depuis février 2022, l’Etat a rendu obligatoire la numérotation des résidences et la nomination des voies. Il a créé une base d’adresse nationale qui répond à certains critères bien définis. Notre adressage a été lancé avant la création de cette base. La Poste, qui est notre prestataire de service, a eu des difficultés avec son logiciel métier et la base d’adresse nationale. Tout cela est maintenant résolu. Si besoin, la mairie peut créer de nouvelles adresses. Si vous souhaitez connaître l’adresse d’une personne, ou d’une entreprise, vous pouvez vous rendre sur le site : www.adresse.data.gouv.fr.

Les plaques avec vos numéros seront distribuées le samedi 19 Août, à la mairie (salle du conseil municipal), de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pour les locataires, prenez contact avec le propriétaire. Les numéros doivent être remis au propriétaire, sauf si ce dernier donne son accord pour que la commune vous le remette.

Multiservice

Compte tenu de la très bonne fréquentation de cet établissement dont, nous nous en réjouissons, ses capacités de stockage en frais sont faibles. En accord avec Monsieur et Madame PAREY, nous avons acté le principe de la construction d’une chambre froide. Les devis et études sont en cours.

Opération cœur de village

Suite à l’étude réalisée par le CAUE, Aveyron Ingénierie a mené une étude de faisabilité. Elle a déterminé plusieurs actions qu’il faut décliner dans le temps. Il appartient maintenant au conseil municipal de faire les choix et de définir des priorités. Il convient également de définir une durée maximale de réalisation des derniers travaux. La prochaine étape est le lancement d’un appel d’offre pour le choix d’un bureau d’étude, accompagné d’un architecte paysagiste. Pour des raisons environnementales, il est fortement conseillé de tendre vers une désartificialisation des sols ou d’artificialiser le moins possible.

Cabane à Livres

Voilà quelques semaines qu’elle a été installée par les élèves du Lycée des Métiers d’Aubin. C’est le personnel de la communauté de communes qui va réaliser la couverture ainsi que l’aménagement intérieur. Elle sera bientôt en service. Nous vous en informerons le moment venu, ainsi que son fonctionnement.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Il a été validé par délibération du conseil communautaire en date du 29 Juin 2023. Il est applicable depuis le 11 Juillet 2023. Désormais, notre commune dispose d'un document d'urbanisme à l'échelle de la communauté de communes. Il y a un changement au niveau de l'instruction des autorisations d'urbanisme. L'instruction est réalisée par le service urbanisme d'Aveyron Ingénierie. Jusqu'à récemment l'instruction était assurée par les services de l'Etat pour le compte du Préfet de l'Aveyron.

Toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable.), ainsi que les demandes d'informations d'urbanisme (Certificat d'urbanisme opérationnel), sont instruites par Aveyron Ingénierie. Son service urbanisme intervient sur l'ensemble de la communauté de communes.

La procédure reste inchangée pour les demandeurs. Le dépôt du dossier se fait en mairie. Ensuite la secrétaire de mairie enregistre le dossier et lui attribue un numéro. Il est ensuite transféré au service urbanisme qui va l'instruire dans le délai imparti. Le service proposera un arrêté à la signature de Monsieur le Maire, à l'issue de l'instruction. Une fois l'arrêté signé, il sera remis au pétitionnaire. L'affichage devra être fait en suivant.

Maison « France Services »

Le Réseau France Service est issu d'une volonté du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers. Ces espaces permettent aux usagers de réaliser des démarches administratives liées à une situation fiscale, à la santé, la famille, la retraite, l'emploi....

Les agents sont formés pour apporter un soutien administratif à chaque situation.

La Maison France Services de Capdenac-Gare, située 9, rue de la République, est ouverte le Lundi et Mercredi de 10h30 à 16h30, le Mardi et Jeudi de 14h à 18h et le Vendredi de 8h à 12h. La Maison France Service est également joignable par téléphone au 05.65.80.49.31 et mail, à l'adresse suivante franceservices@capdenacgare.fr

Les agents ont pour mission de délivrer gratuitement un premier niveau d'information et d'accompagnement numérique comme par exemple :

- ANTS : Immatriculation d'un véhicule, renouvellement de permis de conduire, pré demande de carte d'identité ou de passeport ;
- CARSAT : Édition d'un relevé de carrière et estimation du montant de la retraite ;
- CPAM et MSA : Création du compte Ameli, demande de Complémentaire Santé Solidaire, ouverture des droits, mutation ;
- PÔLE EMPLOI : Actualisation, inscription, réinscription ;
- CAF et MSA : Demandes d'aide au logement, de prime d'activité, actualisation trimestrielle ;
- DDFIP : Création du compte impôts.gouv.fr, aide dans vos calculs de frais kilométriques, aide dans votre déclaration d'impôts simple ;

Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service (création d'une adresse électronique...) aux horaires d'ouverture de France Services.



Pensez à vous munir de vos identifiants, N° de sécurité sociale et mots de passe



ADRESSE POSTALE
9 Rue de la République
12700 CAPDENAC GARE

NOUS CONTACTER
☎ 05 65 80 49 31
✉ franceservices@capdenacgare.fr

HORAIRES
Lundi et mercredi de 10h30 à 16h30
Mardi et jeudi de 14h à 18h
Vendredi de 8h à 12h

Accompagnement sur rendez-vous



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

LES SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS

- CAF
- Pôle emploi
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'intérieur
- MSA
- CPAM
- DDFIP
- CARSAT
- DDFIP

